

Communiqué de presse

Assurance emprunteur :

BPCE Assurances annonce la suppression des surprimes et des exclusions liées au cancer du sein pour les personnes clientes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ayant surmonté cette maladie

Paris, le 19 Mars 2024

BPCE Assurances, le pôle assurances du Groupe BPCE, annonce aujourd'hui une nouvelle initiative visant à faciliter l'accès à l'assurance pour les personnes, clientes des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne, ayant surmonté un cancer du sein. Elles pourront dorénavant souscrire un contrat d'assurance emprunteur pour un projet immobilier ou professionnel proposé par BPCE Assurances avec CNP Assurances, sans surprime ni exclusion, même partielle, et sans attendre le délai légal de cinq ans fixé par le droit à l'oubli.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Lemoine le 2 mars 2022, les personnes anciennement atteintes d'une pathologie cancéreuse ou d'une hépatite virale C dont le protocole thérapeutique est terminé depuis plus de 5 ans, sans rechute, bénéficient du droit à l'oubli. Grâce aux travaux conduits dans le cadre de la convention AERAS, les personnes qui ont été atteintes de certaines formes de cancer du sein peuvent déjà être assurées sans majoration ni limitation de garantie dans des délais plus courts que ceux du droit à l'oubli. En s'associant avec CNP Assurances dans cette démarche, BPCE Assurances a souhaité aller au-delà de la réglementation en vigueur pour, fidèle aux valeurs du Groupe BPCE, s'inscrire encore mieux dans le quotidien des familles et les accompagner dans tous leurs projets de vie.

À compter de ce jour, les clientes et clients des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne ayant surmonté un cancer du sein, pourront donc souscrire à un contrat collectif d'assurance emprunteur immobilier et/ou professionnel sans surprime ni exclusion, même partielle et ce, dès la fin du protocole thérapeutique actif (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie ...).

BPCE Assurances et CNP Assurances s'engagent pour accompagner au mieux les assurés et les anciens malades du cancer du sein en choisissant d'assumer la part de risque qui demeure après la fin du protocole de thérapie actif.

Pour Corinne Capiere, directrice générale de BPCE Assurances : « *BPCE Assurances, en tant que bancassureur coopératif engagé, s'attache à proposer des couvertures d'assurance pour protéger au mieux l'ensemble de ses assurés, quel que soit leur parcours de vie. Grâce à cette initiative, menée en collaboration avec CNP Assurances, nous allons donner de nouvelles perspectives d'avenir à la clientèle des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne en permettant aux personnes ayant surmonté un cancer du sein de réaliser leurs projets immobiliers et professionnels sans surprime ni exclusion.* »

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 36 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du Groupe est reconnue par quatre agences de notation financière avec les notes LT de rang senior préféré suivantes : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A, perspective stable), Fitch (A+, perspective stable) et R&I (A+, perspective stable).

À propos de BPCE Assurances

Filiale à 100 % de BPCE, BPCE Assurances s'appuie sur deux métiers :

- l'assurance de personnes : assurance vie, épargne, transmission de patrimoine, retraite, assurance décès, assurance dépendance et assurance des emprunteurs,
- l'assurance non vie : assurance automobile, assurance habitation, complémentaire santé, garantie des accidents de la vie, assurances mobiles, protection juridique, assurance parabancaire, télésurveillance, assurance des professionnels.

Les compagnies de BPCE Assurances conçoivent et gèrent une offre complète de solutions d'assurances pour les clients particuliers, patrimoniaux, professionnels et professions libérales, des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Contact presse Groupe BPCE

Christophe Gilbert : 33 (0)1 40 39 66 00 / 33 (0)6 73 76 38 98

christophe.gilbert@bpce.fr



groupebpce.com